



COMMENT S'INSCRIRE?

Vous avez :

- De 0 à 19 salariés :

Prenez contact avec votre conseiller départemental du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine :

Périgord (24) : Camille POULENARD
Tél. : 05 53 35 87 57 - 07 84 15 88 52
c.poulenard@cm24.fr

Gironde (33) : Marianne CARITEZ
Tél. : 05 56 99 91 42 - 06 07 98 78 22
marianne.caritez@cm-bordeaux.fr

Pyrénées-Atlantiques (64) :
Laetitia MARTIN - Tél. : 05 59 55 82 63
l.martin@artisanat-aquitaine.fr

Vienne (86) : Laurence PLICAUD
Tél. : 05 49 88 47 80
l.plicaud@cm-86.fr

Autres départements de Nouvelle-Aquitaine
(16, 17, 19, 23, 40, 47, 79, 87):
Elodie FAURE - Tél. : 05 55 79 45 02 - 06 43 88 58 58
e.faure@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

- De 20 à 250 salariés :

Inscrivez vous directement sur le site dédié à l'opération :

www.gagnantessurtouslescouts.fr



Artisans, vous souhaitez réaliser des économies et réduire votre impact environnemental ?

Participez à l'opération:
TPE & PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Avec l'opération "TPE&PME gagnantes sur tous les coûts" vous vous engagez dans une **démarche volontaire** durant laquelle vous allez bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** pour réaliser rapidement des **économies durables** en réduisant ou optimisant vos pertes en énergies, matières, déchets et eau.



Exemples d'actions préconisées :

(Pour des entreprises de moins de 10 salariés)



POURQUOI ?

Augmentation des coûts en 15 ans:



Electricité :
+ 22 %

Gestion des déchets :
+ 4 %



Fioul :
+ 70 %

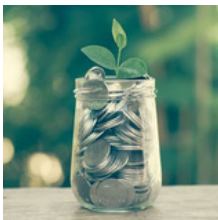
Matières premières :
+ 50 %



une raison de + pour agir sur vos flux !

QUELS AVANTAGES ?

- Faire des économies à court terme
- Gagner en compétitivité
- Mieux connaître vos flux
- Bénéficier du regard et des conseils d'un spécialiste
- Réduire l'impact environnemental de votre entreprise



COMMENT ÇA MARCHE ?



Etape 1 :

Réalisation d'un diagnostic flux pour analyser vos pratiques



Etape 2 :

Définition d'un plan d'actions personnalisées



Etape 3 :

Mise en place des actions



Etape 4 :

Suivi sur 1 an et évaluation des résultats obtenus



COMBIEN ÇA COÛTE ?

De 0 à 19 salariés : un forfait de 250 € si nous validons ensemble un plan d'action qui vous permettra d'atteindre au minimum 500 € d'économies par an.

Cette opération vous est proposée par l'ADEME en partenariat avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

